

20 juin 1553

Le 20 juin 1553, la ville de Thérouanne est rasée sur l'ordre de Charles-Quint.
(Thérouanne était une place-forte française à l'intérieur de ses possessions)
J'ai retrouvé dans les papiers des Chanoines de Saint-Omer le document suivant

[Note1547.pdf](#)

Ci-dessous une transcription des principales parties du document

Comparurent en leurs personnes Jacques DE FLECHIN, demeurant à Heuringhem, bailli de Helfaut, âgé de 60 ans, Martin DU PLOICH, laboureur, demt au dit Heuringhem, âgé de 66 ans, Jehan DE WAVRANS, aussi laboureur, demt à Pihem, âgé de 36 ans, Jehan DE SAINT-MARTIN, aussi laboureur, demt à Lumbres, âgé de 65 ans, Charles DEZOMBRE, aussi laboureur, demt au dit lieu de Lumbres, âgé de 36 ans (...)

La plus grande part du dit lieu d'Ecques, Pihem, Biencques sont demeurés à rietz et sans labour à cause de certaine défense faite de par l'empereur même de non labourer à une lieue près de la dite ville de Thérouanne, tellement que les dites terres sont demeurées sans en avoir aucun profit jusqu'à deux ou trois ans après la paix publiée ils ont commencé en avoir quelque fruit ...

Qu'au commencement de la guerre les français se sont ... du lieu d'Ecques où ils abattirent et forcèrent l'église, en emportèrent les cloches et brulèrent leur moulin, lequel moulin leur a coûté à réédifier plus de la somme de 1400 florins Carolus, et que, pour le présent, les dites terres ne sont à beaucoup près en valeur comme elles étaient en l'an trente et les années suivantes parce que le principal revenu se consistait en grain qui ne vault la moitié qu'il valait lors et quant aux dites terres de Scetteque, Lumbres et Boidinghem, elle ont été aussi entièrement ruinées et détruites, délaissées et abandonnées par les tenanciers ... c'est ce qu'au dit lieu de Lumbres le convoi des ... qui se menaient au champ de Monstroeul par l'espace de 18 jours et nuits et ayant à chacune fois 3000 chariots de sorte que le village a été entièrement ruiné et détruit comme aussi l'avait été le village de Boidinghen sans que ... en aient en nuls profits comme pour le présent ...

Desquelles choses le dit Doyen et Chapitre nous ont requis ... que lui avons accordé ces présentes pour leur valoir et servir ce que de raison fait et attesté en la ville de Saint-Omer le dixième jour de mars 1547 par devant Jean Baptiste GRISEL et Jehan LEFEBURE, notaires impériaux de la Résidence du dit Saint-Omer

(Liasse 2G3075-3076 – BM de Saint-Omer)

En plus des aspects historiques, ce document m'a vivement intéressé. Il se peut, en effet, que Jacques DE FLECHIN, soit l'un de mes ascendants et le grand-père d'un autre Jacques DE FLECHIN, marié à Marie DE HEGUE. Ils sont, en effet, tous les deux d'Heuringhem et, d'après les données dont je dispose, il y avait deux familles de FLECHIN, l'une à Bilques et l'autre à Heuringhem.

Bernard CHOVAUX
<http://bchovaux.fr/>